

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 SEPTEMBRE - 18h30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le 8 septembre 2011 à 18h30 sous la présidence de Françoise BOUGIS, Maire.

Présents : M. LAUNEY, E. SAILLARD, R. LECARPENTIER, adjoints; C. DUCHEMIN, C.BEAUGE, JM.BOSQUET, D. BRETON, JP. TOLLEMER, T.LEFORESTIER, P. PICHON, M. BAMEUL.

Absents excusés: A.CHATEL, E.BAILLEUL

Secrétaire de séance : R. LECARPENTIER

### ZONE D'HABITATION

Madame le Maire propose de poursuivre les consultations des géomètres-experts et d'entreprendre la visite de zones de logements.

### ZONE ARTISANALE

Mme le Maire a transmis un courrier au cabinet ACEMO, déplorant l'insécurité de la desserte de la zone. En effet, les tampons trop saillants, représentent un danger manifeste pour les usagers. Suite à cela, le cabinet a annoncé une reprise anticipée des travaux de voirie à partir du lundi 12 septembre.

### ECOLES

Madame le Maire informe du bon déroulement de la rentrée scolaire et fait état d'un effectif stable de 100 élèves pour l'école primaire et de 63 pour la maternelle.

Madame PARIS, nouvelle enseignante nommée sur un poste fractionné, intervient une journée par semaine dans la classe de Madame SCHWOB et deux jours dans celle de Madame BLED.

Des travaux ont été réalisés au cours de l'été: les peintures intérieures ont été refaites, un jeu a été installé dans la cour de l'école maternelle et un préau a été construit par les agents municipaux.

L'étude acoustique, pourtant réalisée en mai dernier à la cantine scolaire par le cabinet LOUVIGNE, vient juste de parvenir en mairie. Dans son ensemble, étant donné le coût de cette étude, le Conseil Municipal est déçu des conclusions et s'attendait à des solutions d'aménagement. Les trois services préconisés ne peuvent évidemment pas être mis en place, compte tenu de la plage horaire du déjeuner. Dans un premier temps, Monsieur Saillard, adjoint aux travaux, a demandé un devis à un artisan spécialisé dans l'acoustique, pour l'installation de nouvelles dalles de plafond plus efficaces. Ceci aura pour effet une atténuation significative du niveau sonore.

Concernant les transports scolaires, une convention va être renouvelée avec le Conseil Général pour une période de 12 mois. Le conseil municipal sera attentif aux différents arrêts retenus.

## ACTIVITES SPORTIVES

Mademoiselle Marion DUBOSCOQ, éducatrice sportive, ayant trouvé un poste à temps complet, a pris la décision de rompre son contrat (CAE). L'accueil d'enfants pendant certaines périodes de vacances et le mercredi ne pourra donc plus être assuré. Le conseil espère trouver une solution pour pallier ce manquement le mercredi.

A plus long terme, Madame le Maire émet le souhait que la commune de Sottevast puisse bénéficier du prochain contrat « Enfance Jeunesse » de la communauté de communes de Valognes et souhaite remettre en place une solution d'accueil pour répondre aux besoins des familles.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- La récurrence des infiltrations d'eau au niveau de la toiture de la salle du complexe sportif a pour conséquence la dégradation de 14 tapis de Sambo. Madame le Maire qui a fait constater ces dégradations par un huissier de justice, a adressé une demande d'indemnisation pour une valeur approximative de 1 500 € auprès de la compagnie d'assurance et un courrier a été envoyé à l'expert en charge du dossier de la salle de sport.

2- Jean-Marie BOSQUET indique qu'un filet de protection a été installé au stade, en bordure de propriété de M. et Mme Chiron.

3- Jean-Marie BOSQUET fait part d'un courrier de Monsieur Monnier, président de l'Association Sportive de Sottevast, dans lequel il sollicite l'octroi d'une subvention pour l'achat de matériaux destinés à la construction d'un mur de frappe. Jean-Marie Bosquet a fait faire un devis s'élevant à 551,19 € TTC, hors livraison. Le conseil municipal en accepte, à l'unanimité, la réalisation dont le financement s'établira par paiement direct et non sous forme de subvention.

4- Une subvention de 2 000 € est accordée à l'association « l'Amicale des Cheveux Blancs » pour le repas annuel des aînés et pour l'achat des colis de fin d'année.

5- L'acte notarié ayant été signé, la commune est désormais propriétaire des bâtiments de l'ancienne poste.

6- Madame Cécile CASTELLO, présidente du club «Les Toujours Jeunes», a adressé une demande écrite de subvention pour l'achat d'un vidéo projecteur. Le conseil rappelle que la salle informatique a été accordée au profit des deux clubs Bien vivre notre temps libre et les Toujours Jeunes et en priorité aux adhérents Sottevastais. Il demande confirmation que ces deux clubs ont bien accès à la formation informatique. Dans un premier temps, il pourrait être envisagé de mettre le vidéo projecteur de la mairie à disposition.

7- Deux personnes ont répondu à la proposition de la mairie de louer, en vente d'herbe, la parcelle B 139. La demande de Madame Valérie CHEVRIER, résidente à Sottevast, a été retenue.

8- Madame le Maire informe le conseil que le logement du bourg est loué.

Le Maire,

Françoise BOUGIS